



CAHIER D'ACTEUR

Concertation publique suisse
du Futur Collisionneur Circulaire

La Commune de Meyrin

Avec plus de 27'000 habitants et environ 26'000 emplois, Meyrin est une commune directement limitrophe de la France. Elle accueille sur son territoire une partie importante du site actuel du CERN et se trouve ainsi directement concernée par les évolutions de ses infrastructures.

Le point de vue de la commune de Meyrin

En bref, que défendez-vous ?

La Commune réaffirme son attachement au CERN, à son rôle scientifique et à la coopération internationale qu'il représente. Dans la continuité de ses précédentes prises de position sur les développements du CERN, elle souhaite faire part de ses réserves et interrogations concernant le Future FCC.

Tout en reconnaissant l'importance de la recherche fondamentale, elle s'interroge sur les dimensions du FCC, son coût et les ressources nécessaires à sa réalisation et à son fonctionnement. Les besoins en énergie et en eau, l'utilisation de terres agricoles et de surfaces d'assolement, les volumes considérables de matériaux excavés ainsi que les nuisances liées aux travaux, soulèvent des questions auxquelles des réponses précises doivent être apportées.

La Commune estime que ces enjeux doivent être examinés de façon transparente et globale, notamment au regard des objectifs climatiques et de la préservation des ressources.

Elle demande enfin que les autorités communales et locales concernées soient associées dès l'amont à la gouvernance des grands projets, afin que les réalités du terrain et les besoins des populations puissent être pleinement pris en considération.

Adresse : Rue des Boudines 2
1217 Meyrin
Numéro : 022 782 82 82
Site Internet : www.meyrin.ch

Position de la commune de Meyrin

La Commune a déjà eu l'occasion de prendre position sur les différents projets liés au développement des infrastructures du CERN, notamment dans le cadre de la LERi, du PS CERN ainsi que de l'OCIC CERN. Dans la continuité de ces prises de position, elle souhaite aujourd'hui renouveler ses inquiétudes quant aux conséquences que pourrait entraîner ce nouveau projet sur le territoire, l'environnement et les ressources des collectivités concernées.

La Commune reconnaît l'intérêt scientifique et technologique que peut représenter un projet de cette ampleur. Elle considère toutefois que ses dimensions, ses impacts territoriaux et environnementaux ainsi que les incertitudes qui l'entourent nécessitent un examen particulièrement approfondi. À ce titre, elle estime indispensable que les coûts, les bénéfices attendus et l'ensemble des impacts du projet soient évalués de manière transparente, indépendante et globale, en tenant pleinement compte des objectifs de transition écologique et de préservation du territoire.

Plusieurs enjeux majeurs appellent notamment notre vigilance :

Un investissement considérable :

Avec un coût annoncé de l'ordre de 15 milliards, le projet représente un engagement financier majeur, alors même que ses retombées scientifiques et économiques restent par nature incertaines et que des risques de dépassement des coûts existent. Ces moyens pourraient également être consacrés à une diversité de projets de recherche dans des domaines tels que la santé ou le climat.

Des enjeux importants en matière de transition écologique :

La construction et l'exploitation d'un tunnel d'environ 90 km impliqueraient des besoins considérables en béton, acier, équipements cryogéniques et aimants supraconducteurs, ainsi qu'une consommation électrique importante. Ces éléments doivent être évalués au regard des objectifs de sobriété énergétique et de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Une pression sur les ressources en eau :

Le tracé traverserait des secteurs comprenant de nombreuses sources et formations karstiques. Les besoins en eau liés notamment au refroidissement des installations constituent un enjeu qui doit être documenté et maîtrisé.

Une gestion complexe des matériaux excavés :

Des volumes considérables de matériaux excavés : les quelques 6,3 millions de m³ de gravats annoncés soulèvent des questions importantes concernant leur extraction, leur traitement, leur transport et leur stockage, avec des nuisances potentielles significatives pour les territoires concernés.

Une hausse importante de la consommation électrique :

Selon les estimations actuellement évoquées, celle-ci pourrait passer d'environ 1'400 GWh à 1'900 GWh, soit une augmentation substantielle à l'échelle cantonale. Les conséquences sur les infrastructures énergétiques et sur les objectifs de transition doivent être précisément établies.

Une consommation de foncier :

Le projet pourrait affecter des terrains agricoles et des surfaces d'assolement (SDA), qui constituent une ressource limitée et stratégique. Des effets sur le développement territorial : l'arrivée de nouvelles activités et de populations pourrait nécessiter des logements, des infrastructures de transport, des équipements publics et des services supplémentaires, avec des conséquences durables pour les communes concernées.

Conclusion

La Commune réaffirme son attachement au CERN et à sa mission scientifique, ainsi que son soutien à la recherche fondamentale et à la coopération scientifique internationale.

Elle exprime toutefois ses questionnements quant au projet FCC, au regard de son ampleur, de ses impacts potentiels sur le territoire et l'environnement, ainsi que des incertitudes qui l'entourent.

Enfin, la Commune demande que les autorités locales et communales soient pleinement intégrées à la gouvernance des projets d'envergure ayant des impacts territoriaux et environnementaux et ce, dès leur conception. Leur connaissance du territoire et des besoins de la population doit pouvoir être prise en compte dans les décisions qui engagent durablement l'avenir de la région.